



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Point 6 de l'ordre du jour provisoire

### COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Huitième session ordinaire

Rome, 19-23 avril 1999

### PROMOUVOIR ET SUIVRE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

## Table des matières

	Paragrophes
1. Introduction	1 - 7
2. Promouvoir la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	8 - 14
3. Suivre la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	15 - 20
4. Mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i> à évolution continue et du <i>Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	21 - 24
5. Calendrier provisoire pour l'établissement des rapports et le suivi	25 - 26
6. Orientations demandées à la Commission	27 - 28

Annexe: Schéma de la présentation des rapports et indicateurs pour le suivi  
de l'application du *Plan d'action mondial*



## PROMOUVOIR ET SUIVRE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

### 1. INTRODUCTION

1. Cent cinquante pays ont adopté le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, à la Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques de Leipzig, en juin 1996. La Conférence est convenue que "les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial et des processus de suivi qui y sont associés seront supervisés et guidés par les gouvernements et les autres membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture", et que, "afin de s'acquitter de cette fonction, la Commission pourrait élaborer un programme échelonné comportant une estimation appropriée des coûts, ainsi qu'une procédure d'examen du Plan mondial".<sup>1</sup> La Conférence s'est également félicitée de l'établissement du premier *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde*, et elle a décidé qu'il serait mis à jour périodiquement.<sup>2</sup>
2. Ces décisions, qui sont conformes aux précédentes recommandations de la Commission, ont été entérinées par la Résolution 1/111 du Conseil en octobre 1996. Le Conseil a en outre demandé au Secrétariat de la FAO "d'examiner sa capacité de soutien à l'exécution, au suivi et à la mise à jour progressifs du *Plan d'action mondial*, ainsi qu'à la mise à jour périodique du *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde* et d'identifier des sources possibles de financement".
3. En novembre 1996, la troisième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CP/CDB) s'est félicitée des résultats de la Conférence technique internationale et elle a pris note des mesures de suivi convenues, y compris la mise à jour périodique du *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde* et la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.
4. A sa septième session, la Commission a examiné les mesures de suivi et demandé "que la FAO joue un rôle dynamique et créateur pour faciliter et suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*". Elle a passé en revue le document CGRFA-7/97/5, *Suivi de la mise en œuvre et examen du Plan d'action mondial*, (qui comprend un calendrier pour la présentation des rapports et le suivi, par. 22 à 28); elle est convenue d'établir un processus de suivi transparent et efficace; et elle a demandé un rapport sur la mise en œuvre du *Plan*, pour sa huitième session.
5. Dans sa Résolution 1/97, en novembre 1997, la Conférence s'est félicitée des résultats de la Conférence technique internationale; elle a encouragé "la FAO à favoriser et promouvoir la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* de Leipzig, tel qu'adopté, par toutes les parties prenantes; et elle a recommandé "à la FAO d'étudier la possibilité de venir en aide aux pays en développement pour des projets de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale et le PNUE".
6. Le présent document vise à aider la Commission dans son rôle d'orientation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dans trois domaines interdépendants:
  - promotion de la mise en œuvre du *Plan* par toutes les parties prenantes;
  - suivi de la mise en œuvre du *Plan*;
  - examen et mise à jour du *Plan* à évolution continue et mise à jour du *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

---

<sup>1</sup> ITCPCR/96/REP, par. 21.

<sup>2</sup> *Ibid*, par. 14.

7. Le *Plan* et le financement de sa mise en œuvre sont également examinés dans le cadre de la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques<sup>3</sup>, et ces conclusions pourraient influencer sur les questions examinées ici.

## 2. PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL*

8. La Conférence de Leipzig a reconnu que le suivi du *Plan* nécessite une action aux niveaux local, national, régional et international, associant toutes les parties concernées par sa préparation: gouvernements, autorités locales et régionales, organisations régionales et internationales (intergouvernementales et non gouvernementales), communauté scientifique, secteur privé, communautés locales et agriculteurs et autres producteurs agricoles et leurs associations<sup>4</sup>.

9. A sa septième session, la Commission "a demandé que la FAO joue un rôle dynamique et créateur pour faciliter et suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, fournir une assistance et des orientations aux pays à leur demande, y compris, le cas échéant, les aider à identifier des sources possibles nouvelles, supplémentaires et novatrices de financement. La Commission a considéré qu'il était important que la FAO accorde une haute priorité à la promotion de la mise en œuvre du *Plan*, et assure des ressources adéquates pour ces tâches".

10. Pour ce faire, en 1998, la FAO a organisé une série de réunions régionales chargées de promouvoir la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, au cours desquelles les pays ont identifié un besoin d'assistance dans les domaines suivants: identification des sources de financement; établissement de propositions de projet correspondant au financement disponible; préparation des orientations; diffusion des études de cas; et multiplication des forums aux niveaux régional, national et communautaire.

11. La FAO pourrait aider les pays et les principaux groupes en jeu à exposer au mieux leurs besoins, et à y faire face, en créant un dispositif visant à faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Ce dispositif permettrait:

- d'identifier les possibilités de mise en œuvre et d'aider à les présenter sous forme de projets à soumettre à toutes les sources de financement possibles;
- de promouvoir la participation de toutes les parties prenantes aux programmes nationaux et internationaux, notamment en renforçant les capacités aux niveaux local, national et régional;
- de promouvoir la mise en œuvre par toutes les organisations et d'assurer la coordination, en particulier pour les rapports sur les activités entreprises;
- d'entreprendre des études de cas sur les activités représentatives, de promouvoir ou d'entreprendre des activités pilotes et de servir de catalyseur pour une action sur une plus grande échelle.

Une telle démarche serait conforme aux cinq points de la *Nouvelle approche pour le Programme de terrain de la FAO*<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Article 8bis du document CGRFA/IUND/4-Rev.1. Voir aussi document CGRFA-8/99/13, Annexe 2.

<sup>4</sup> ITC/CPGR/96/REP, par. 19 et 20.

<sup>5</sup> Ces points sont les suivants: 1) assurer une interaction continue entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation afin qu'elles se renforcent mutuellement; 2) tirer pleinement parti de l'avantage comparatif de l'Organisation et intervenir dans les domaines où cet avantage est reconnu; 3) veiller à ce que les activités du Programme de terrain aient un effet tangible sur les conditions de vie des populations rurales les plus démunies qui doivent constituer le principal groupe cible de la FAO; 4) créer ou renforcer les capacités nationales pour assurer la pérennité de l'action, promouvoir l'autonomie durable des divers acteurs du développement et gérer efficacement les ressources naturelles a) au niveau des agriculteurs et b) au niveau des institutions nationales (en notant qu'une approche participative est une condition préalable requise); et 5) promouvoir un partenariat élargi. (Note d'information à l'intention des membres et partenaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)).

12. Ce dispositif devra être élaboré en consultation avec les parties prenantes, notamment les donateurs, et appuyé par une collaboration entre les diverses organisations, y compris, comme la Conférence l'a proposé, le PNUD, la Banque mondiale et le PNUE. L'institut international des ressources phytogénétiques et les autres centres de recherche agricole pourraient également jouer un rôle clé. La mise en œuvre effective des activités au niveau national resterait la responsabilité des pays et de leurs partenaires donateurs d'aide bilatérale et multilatérale. La FAO peut elle-même jouer un rôle direct dans l'exécution de certaines d'activités du *Plan*, lorsqu'elle possède un avantage comparatif, conformément aux recommandations spécifiques du *Plan*<sup>6</sup>.

13. Ces idées devront être conformes aux diverses propositions de dispositifs visant à faciliter le *Plan* formulées dans le cadre des négociations en cours pour la révision de l'Engagement international. Elles devront être élaborées plus en détail lorsque ces négociations seront plus avancées, sans doute lors d'une réunion des parties prenantes.

14. Le Programme de travail et budget 2000-2001 de la FAO qui est en cours de préparation tiendra compte de la nécessité de renforcer la capacité de l'Organisation à promouvoir et faciliter l'exécution du *Plan*, ainsi qu'à appuyer la Commission pour le suivi et l'orientation de sa mise en œuvre.

### 3. SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU *PLAN D'ACTION MONDIAL*

15. Le document CGRFA-8/99/3 contient un rapport d'ensemble sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Dans le présent document, seul le processus de suivi et ses implications à long terme, sont pris en considération.

16. Le document CGRFA-8/99/3 se fonde sur l'analyse préliminaire d'une centaine de rapports d'exécution des pays, préparés par les agents de contact dans les pays désignés lors du processus de préparation à Leipzig, ou ultérieurement dans le contexte des réunions régionales tenues pour promouvoir la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Ces rapports ont été obtenus à partir d'un simple questionnaire en 1998, reflétant les vingt activités prioritaires du *Plan*<sup>7</sup> pour chacune desquelles des informations ont été demandées aux pays concernant:

- les actions entreprises depuis mi-1995, et les sources de financement;
- leurs principaux besoins présentés par ordre de priorité et leurs principales contraintes;
- les possibilités d'actions ultérieures, au niveau national ou sous-régional, dans un avenir immédiat;
- le soutien nécessaire de la part des organisations régionales et internationales.

Les pays ont également été invités à fournir des informations plus détaillées sur l'état d'avancement des programmes nationaux.

17. L'enquête est restée délibérément simple, pour faciliter la tâche aux pays. Elle donne toutefois une bonne image des progrès de l'exécution et elle a permis d'analyser les possibilités et les contraintes lors des réunions régionales. La simplicité présente inévitablement des limites:

- les informations demandées sont très générales, sauf en ce qui concerne les programmes nationaux. Une enquête plus complète nécessiterait des informations plus détaillées;

---

<sup>6</sup> Par exemple, au titre du Programme de travail et budget 1998-99, la FAO encourage l'établissement d'un Réseau international de collections *ex situ* sous les auspices de l'Organisation et un Plan de régénération opérationnelle (activités 4 et 5); la sécurité des semences (activités 3 et 13); et la promotion des ressources génétiques sous-utilisées (activités 12 et 14). Voir document CGRFA-8/99/10.1, section 2.

<sup>7</sup> Pour l'Europe, une enquête plus élaborée a été préparée par le Bureau régional pour l'Europe de l'IPGRI, pour le compte du Programme de coopération européenne sur les ressources phytogénétiques.

- les délais restreints ont empêché, à quelques rares exceptions près, les agents de contact dans les pays de consulter les parties prenantes. Une enquête plus complète nécessiterait de consulter tous les principaux acteurs de la mise en œuvre du *Plan*;
- il y a peu d'informations quantitatives.

Les autres problèmes sont les suivants:

- malgré la simplicité des directives, beaucoup de pays ne les ont pas suivies, rendant la synthèse des informations difficile;
- très peu de pays ont fourni des informations sur les sources de financement;
- certains agents de contact ont changé, sans que la FAO soit prévenue.

18. Un domaine prioritaire a été choisi pour tester une méthodologie qui permettrait d'obtenir une enquête plus complète et pour vérifier la disponibilité des informations pertinentes. Compte tenu de l'importance qui lui est accordée dans le *Plan d'action mondial*, et qui a été réitérée par la Commission à sa septième session, l'activité 15 a été retenue. Les informations demandées figurent dans la partie B de l'Annexe sous la rubrique Activité 15. Les résultats figurent au document CGRFA-8/99/3. Cette enquête montre que les informations détaillées demandées étaient disponibles dans la plupart des pays et que ces informations étaient plus faciles à analyser que la partie plus générale de l'enquête.

19. L'annexe présente les questions et les indicateurs possibles pour toutes les activités prioritaires que la Commission est invitée à examiner en vue de l'élaboration future d'une enquête plus complète. La Commission est également invitée à envisager les aspects suivants:

- a) *Ampleur, complexité et périodicité du processus.* Plus le processus sera détaillé et plus il faudra de temps et d'efforts tant aux pays qu'au Secrétariat, ce qui s'accompagnera inévitablement de coûts supplémentaires. L'investissement nécessaire au suivi de la mise en œuvre et l'investissement nécessaire pour promouvoir et faciliter cette même mise en œuvre peuvent se compenser mutuellement, mais un suivi efficace permettra d'utiliser les ressources de manière plus rentable.
- b) *Utilisation des critères et indicateurs.* La Conférence technique internationale est convenue que la Commission devrait définir la présentation des rapports de situation soumis par toutes les parties concernées et établir des critères et des indicateurs permettant d'évaluer les progrès. A sa septième session, la Commission a envisagé l'utilisation d'indicateurs<sup>8</sup> et elle est convenue d'établir une liste restreinte d'indicateurs pour une enquête dans le cadre des domaines prioritaires du *Plan*. Des indicateurs peuvent être établis en se basant sur la partie B de l'Annexe.
- c) *Intégration d'une enquête sur les dépenses.* A sa septième session, la Commission a demandé que l'enquête sur les dépenses relatives aux activités concernant les ressources phylogénétiques soient mises à jour, dans le cadre des domaines d'activités prioritaires du *Plan*, pour la présente session. L'enquête mise à jour figure au document CGRFA-8/99/4. En raison du manque de temps et d'argent, il n'a pas été procédé à une nouvelle enquête plus détaillée sur les pays. De plus, la Commission a souligné qu'il importe de limiter le nombre de rapports demandés aux pays, il est donc proposé que cette enquête fasse partie intégrante d'une enquête

---

<sup>8</sup> Dans le document CGRFA-7/97/5 il est proposé que la Commission envisage un nombre limité d'indicateurs qui:

- soient simples, clairs et d'utilisation facile;
- facilitent une évaluation critique des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'activités spécifiques dans le cadre du *Plan d'action mondial*;
- facilitent l'identification des lacunes et des besoins et par conséquent les modifications qu'il faut apporter au *Plan*;
- prennent en compte les préoccupations de toutes les parties intéressées, notamment les préoccupations biophysiques et socio-économiques.

- plus générale sur la mise en oeuvre du *Plan*. Cette démarche a été adoptée pour la préparation de l'Annexe (Partie A.3). La Commission est invitée à fournir des orientations.
- d) *Liens avec les autres rapports demandés.* Pour faciliter la tâche des pays, la Commission a également demandé que les rapports adressés à la FAO sur la biodiversité agricole soient conformes à ceux adressés à la CDB, la Commission du développement durable et les autres organismes intergouvernementaux compétents, ainsi qu'à ceux concernant le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. La Commission est invitée à examiner comment les rapports sur la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pourraient répondre partiellement aux besoins des rapports des pays sur la biodiversité agricole adressés à la CDB, conformément à la Décision III/11 de la CP. De plus, à ses sessions ordinaires, la Commission examine les rapports émanant de nombreuses organisations internationales sur leurs programmes, leurs politiques et leurs activités, dans tous les domaines de la biodiversité et agricole.<sup>9</sup> Ces rapports ont été mis à la disposition de la CP/CDB.<sup>10</sup> La Commission est invitée à demander à ces organisations d'inclure des informations précises sur leur contribution à la mise en oeuvre du *Plan* dans leurs futurs rapports.
  - e) *Décentralisation des rapports: recours aux agents de contact.* Les agents de contact facilitent l'établissement des rapports par les pays. Le *Plan*, conformément au Programme Action 21, demande aux gouvernements de désigner ou de reconfirmer les agents de contact pour l'établissement des rapports périodiques sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, adressés à la FAO, à la CP/CDB, et aux autres organismes compétents<sup>11</sup>. La Commission est invitée à encourager les pays à désigner ou reconfirmer les agents de contact afin de faciliter l'établissement des rapports et à examiner le rôle des comités nationaux et des agents de contact dans le suivi de l'exécution du *Plan d'action mondial*<sup>12 13</sup>
  - f) *Utilisation du courrier électronique et d'Internet.* Les technologies d'information facilitent grandement les communications et Internet peut permettre aux pays et aux agents de contact d'insérer directement des informations. Le Système mondial d'information sur les plantes et les ravageurs et le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques utilisent cette méthode.
  - g) *Renforcement des capacités.* Tout programme complet d'établissement de rapports, doit tenir compte du renforcement des capacités nationales et cette composante doit être insérée dans les budgets et les calendriers correspondants.

20. La Commission peut donc recommander que des rapports exhaustifs soient entrepris pendant l'exercice 2000-2001, dans le cadre de la présentation des rapports figurant en annexe (Annexe A), en y incorporant une enquête sur les dépenses en cours. Le Secrétariat estime qu'il serait possible d'utiliser les ressources existantes et prévues, quoique des fonds supplémentaires soient nécessaires pour toute activité complémentaire de renforcement des capacités nationales et pour un certain nombre d'études proposées, axées sur une culture ou un thème particulier. L'avis du Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques de la Commission pourrait être nécessaire.

---

<sup>9</sup> A cette session, CGRFA-8/99/11.

<sup>10</sup> Voir CGRFA-8/99/12.

<sup>11</sup> *Plan d'action mondial*, par. 283.

<sup>12</sup> Voir CGRFA-Ex2/96/3.3, par. 33 à 35 et Chapitre 5 de *L'état des ressources phytogénétiques dans le monde*.

<sup>13</sup> Voir UNEP/CBD/COP/3/REP, Décision III/11 de la CP/CDB et Activité prioritaire 15 du *Plan*

#### **4. MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL À ÉVOLUTION CONTINUE ET DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE**

21. Pour faciliter l'analyse objective de la modification des besoins en vue de la mise à jour du *Plan* à évolution continue, ce processus pourrait être coordonné avec la mise à jour périodique du Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde.

22. Les informations nécessaires pour suivre la mise en oeuvre du *Plan* et pour mettre le rapport à jour doivent être rassemblées selon un processus intégré. La Commission est invitée à examiner le rôle du Système d'information et d'alerte mondiales dans ce processus (document CGRFA-8/99/6), ainsi que les lacunes et les défaillances qu'elle a déjà identifiées dans l'Etat des ressources phylogénétiques dans le monde.<sup>14</sup>

23. Pour la Conférence technique internationale, deux versions de *l'Etat des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* ont été préparées: un *Rapport* succinct d'environ 70 pages et sa version intégrale de 500 pages environ. On suggère que la seconde édition ait la taille du *Rapport* succinct complété par des annexes pour surmonter en particulier les lacunes identifiées par la Commission. Ces pièces supplémentaires pourraient porter sur les aspects suivants:

- études par culture sur l'état de la diversité et la conservation (y compris dans les centres de diversité) et l'utilisation;
- méthodologies disponibles pour l'utilisation des ressources phylogénétiques dans l'amélioration des cultures, y compris nouvelles approches à l'amélioration génétique des plantes et biotechnologies de pointe;
- incidence des politiques agricoles nationales, régionales et mondiales sur la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques;
- indicateurs pour mesurer la diversité génétique, la vulnérabilité génétique et l'érosion génétique;
- gestion des ressources phylogénétiques au niveau des exploitations et des communautés;
- accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des bénéfices découlant de leur utilisation.

24. La Commission pourra également envisager une coordination avec le premier *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* qui devrait être finalisé en 2002, 2003 ou 2004 selon les fonds extrabudgétaires disponibles (voir documents CGRFA-8/99/2 et CGRFA/WG-AnGR-1/98/3) ainsi que, à long terme, un *Rapport global sur l'état de la biodiversité agricole*, peut-être d'ici 2005 ou 2006. Outre les ressources génétiques végétales et animales, un tel rapport pourrait englober la "biodiversité fonctionnelle" dans les systèmes d'exploitation (biote du sol, symbiose, ravageurs, maladies, organismes de lutte, pollinisateurs). La Commission pourra recommander des évaluations préliminaires de cette "biodiversité fonctionnelle" pour ouvrir la voie à la préparation d'un rapport global .

---

<sup>14</sup> CGRFA-Ex2/96/REP par. 10.



## 5. CALENDRIER PROVISOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET LE SUIVI

25. Un calendrier provisoire pour le processus de suivi et d'examen a été fourni à la Commission à sa septième session<sup>15</sup>, sur la base:

- de la décision de la Conférence technique internationale demandant qu'un premier examen du *Plan* soit effectué dans les quatre années suivant juin 1996;
- des dates des sessions ordinaires biennales de la Commission;
- d'une synergie éventuelle avec la mise à jour périodique du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde*.

26. Sur la base des progrès réalisés jusqu'à présent et des considérations figurant dans le présent rapport, le calendrier mis à jour ci-après est proposé. Il part de l'hypothèse que le Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques de la Commission se réunira au moins une fois par exercice biennal, pour surveiller le processus. La Commission est invitée à apporter les ajustements nécessaires.

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| 1999, deuxième semestre: | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation de la présentation des rapports et des indicateurs.</li> <li>• Confirmation des agents de contact dans les pays.</li> </ul>  |
| 2000, premier semestre:  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives pour les rapports sur la mise en oeuvre du <i>Plan d'action mondial</i>, envoyées aux agents de contact.</li> <li>• Consultation avec les parties prenantes dans les pays sur la mise en oeuvre du <i>Plan</i>.</li> <li>• Préparation de suppléments à <i>l'Etat des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.</li> </ul>  |
| 2000, deuxième semestre  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement et envoi à la FAO des rapports d'exécution des pays.</li> </ul>  |
| 2001, premier semestre   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Synthèse des rapports d'exécution des pays et rédaction du deuxième <i>Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>.</li> <li>• Examen par les pays, dans le cadre de la Commission ou de ses groupes de travail sur les ressources phytogénétiques, de la synthèse des rapports d'exécution et de l'ébauche du second <i>Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i>, et décision concernant l'ajustement du <i>Plan d'action mondial</i> à évolution continue.</li> </ul> |
| 2001, deuxième semestre: | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication du second <i>Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i> et des suppléments thématiques.</li> </ul>   |

---

<sup>15</sup> CGRFA-7/97/5, par. 22-28.

## 6. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

27. La Commission est invitée à fournir des orientations sur les mesures que le Secrétariat doit prendre et sur le programme de travail de son Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques, notamment en ce qui concerne les aspects suivants:

- arrangements et options pour faciliter l'application du *Plan d'action mondial* (par. 8–14);
- présentation des rapports, indicateurs et critères et rôle du Groupe de travail dans leur finalisation (par. 18, 19 et Annexe);
- comment les informations sont obtenues par des rapports soumis régulièrement à la Commission<sup>16</sup> par les pays et les organisations, peuvent être utilisées efficacement pour suivre l'application du *Plan d'action mondial* et peuvent apporter une contribution à l'établissement des rapports par les pays conformément à la Décision III/11 de la CP/CDB (par. 19 d);
- encourager les pays à désigner ou confirmer les agents de contact et à consulter les parties prenantes (par. 19 e);
- préparation du second *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde* (par. 21-24)
- calendrier proposé (par. 26).

28. La Commission est invitée à formuler des recommandations appropriées pour garantir que des crédits soient disponibles, au titre du Programme ordinaire ou des ressources extrabudgétaires, pour que le programme de travail soit exécuté en temps voulu.

---

<sup>16</sup> L'Article 11 de l'Engagement international invite les pays à soumettre périodiquement des rapports à la FAO sur la mise en oeuvre de l'Engagement. Les organisations internationales dont les activités intéressent la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture soumettent régulièrement des rapports à la Commission.

## ANNEXE

**SCHÉMA DE LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET INDICATEURS POUR LE SUIVI DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL****A. PRÉSENTATION DES RAPPORTS****1. Liste générale des mesures, contraintes et possibilités:**

Pour chacune des activités prioritaires du *Plan*, l'agent de contact sera invité à indiquer:

- les mesures prises chaque année, depuis 1995;<sup>17</sup>
- les principaux besoins prioritaires des pays et les principales contraintes de la mise en œuvre;
- les possibilités de mesures ultérieures au niveau national ou sous-régional;
- les mesures ou le soutien nécessaires de la part des organisations régionales ou internationales.

**2. Indicateurs spécifiques de la mise en œuvre**

Pour chacune des activités prioritaires du *Plan*, l'agent de contact devra indiquer les progrès dans la réalisation des objectifs du *Plan*, selon les questions et les indicateurs de la liste ci-après (Partie B). La plupart des indicateurs nécessitent des informations qualitatives, étayées par des données quantitatives ou des informations sur la manière dont un résultat qualitatif est réalisé, afin d'en confirmer le bien-fondé.

**3. Dépenses de mise en œuvre du Plan d'action mondial**

Pour chacune des priorités du *Plan*, l'agent de contact sera prié de fournir les informations ci-après, en fonction des mesures indiquées dans la réponse au point 1.<sup>18</sup>

- Dépense totale dans le pays, par source:
  - gouvernement national;
  - APD bilatérale ou multilatérale ou source extérieure privée;
  - source intérieure privée ou ONG.
- Agent d'exécution (organisme gouvernemental, organisme étranger, ONG nationale ou secteur privé).

Pour les pays donateurs, les informations supplémentaires ci-après seront nécessaires pour chaque activité prioritaire:

- dépense totale pour l'assistance extérieure ou internationale;
- type de financement (multilatéral, bilatéral, privé ou ONG);
- pays bénéficiaires/organisations internationales.

---

<sup>17</sup> Lorsqu'un projet, un programme ou une activité en particulier recoupe plus d'une priorité, il sera indiqué sous l'activité prioritaire et mentionné sous les autres.

<sup>18</sup> Lorsqu'un projet, un programme et une activité en particulier recoupe plusieurs priorités du *Plan*, le pourcentage estimatif de la dépense doit être indiqué sous chaque priorité.

## B. INDICATEURS

### Conservation et mise en valeur *in situ*

#### Activité 1. Recenser et inventorier les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- i) Situation de l'inventaire national des ressources phytogénétiques. Menaces identifiées. Espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées dans les zones protégées. Utilisation des résultats à l'appui des stratégies nationales d'utilisation et de conservation de ressources phytogénétiques.
- ii) Méthodologies mises au point pour recenser et inventorier la diversité intra- et inter-espèce dans les systèmes agroécologiques. Lesquelles ?
- iii) Reconnaissance et prise en considération des connaissances locales et autochtones pour recenser et inventorier. Comment ?
- iv) Formation et renforcement des capacités en taxonomie, étude biologique des populations, ethnobotanique et prospections écorégionales ou agroécologiques. Nombre de personnes formées. Utilisation des installations et des informations SIG.

#### Activité 2. Soutenir la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- i) Etablissement ou renforcement des programmes et réseaux participatifs pour gérer les ressources phytogénétiques sur l'exploitation et dans les jardins. Nombre de programmes sur l'exploitation. Nombre d'agriculteurs participant activement.
- ii) Mesures d'incitation et autres politiques, y compris services de recherche et de vulgarisation, visant à promouvoir et à encourager la gestion sur l'exploitation. Résultats de l'analyse des politiques et changements de politiques.
- iii) Incorporation des questions de parité et des facteurs socio-culturels dans la conception et l'exécution des activités en matière de ressources phytogénétiques et de recherche agricole. Comment ?
- iv) Soutien aux instituts communautaires pour la gestion sur l'exploitation. Dépenses de soutien. Nombre d'agriculteurs concernés.
- v) Rôle des banques de gènes et des instituts de recherche nationaux dans les programmes d'amélioration sur l'exploitation. Nombre de spécimens de variétés locales multipliés en vue d'être utilisés sur l'exploitation. Nombre de spécimens utilisés pour créer de nouvelles populations génétiques. Renforcement des capacités locales pour participer à l'amélioration génétique des plantes.
- vi) Formation interdisciplinaire pour faciliter, améliorer et promouvoir les activités relatives aux ressources phytogénétiques sur l'exploitation. Nombre de biologistes, d'experts en sciences sociales, de vulgarisateurs et d'agriculteurs formés (hommes et femmes).
- vii) Recherche scientifique multidisciplinaire: ethnobotanique et socio-économie des ressources phytogénétiques, étude biologique des populations et de la conservation, amélioration des cultures, cultures peu connues. Résultats ?

#### Activité 3. Aider les agriculteurs victimes de catastrophes à restaurer les systèmes agricoles

- i) Systèmes d'information pour déterminer le matériel génétique approprié à réintroduire après une catastrophe.
- ii) Planification de systèmes de prévision des catastrophes naturelles.

- iii) Mesures prises pour renforcer l'aptitude des agriculteurs à affronter les catastrophes naturelles.
- iv) Accords visant à faciliter l'acquisition, la multiplication, la restauration et la fourniture rapides de matériel, dans le pays lui-même, et dans d'autres pays.

Activité 4. Promouvoir la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages pour la production alimentaire

- i) Identification des plantes sauvages pour l'alimentation et des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées pour la conservation *in situ*. Comment sont-elles utilisées? Sont-elles utilisées par les femmes?
- ii) Stratégies de gestion des espèces sauvages apparentées et des espèces cueillies comme aliment, dans les zones protégées.
- iii) Mesures prises pour aider les communautés locales à gérer de manière durable les plantes sauvages utiles.

**Conservation *ex situ***

Activité 5. Entretenir les collections *ex situ* existantes

- i) Mesures prises pour améliorer la sécurité des collections. Nombre d'entrées transférées pour être stockées à long terme. Nombre d'entrées dupliquées dans les installations de stockage à long terme.
- ii) Accords pour faciliter le stockage dans des conditions de sécurité dans d'autres pays.
- iii) Mesures prises pour réduire le double emploi et le nombre d'entrées concernées.
- iv) Nombre de personnes formées à la gestion des banques de gènes.

Activité 6. Régénérer les entrées *ex situ* menacées

- i) Nombre d'entrées identifiées pour être régénérées en priorité. Obtenteurs et conservateurs concernés.
- ii) Nombre d'entrées régénérées.
- iii) Formation et recherche pour améliorer l'efficacité et pour rationaliser la régénération.

Activité 7. Soutenir la collecte planifiée et ciblée des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- i) Nombre d'entrées recueillies. Nombre de celles dont la conservation à long terme est assurée.
- ii) Nombre d'hommes et de femmes formés à la collecte scientifique.

Activité 8. Renforcer les activités de conservation *ex situ*

- i) Banques de gènes sur le terrain établies ou renforcées. Nombre d'entrées.
- ii) Nombre de jardins botaniques ayant des programmes de conservation des ressources phylogénétiques.
- iii) Nombre de jardins botaniques, *arboretums* et banques de gènes sur le terrain, établis à peu de frais dans les universités, les écoles, etc.
- iv) Elaboration de méthodes de conservation *in vitro*. Quelles cultures?

### **Utilisation des ressources phytogénétiques**

#### **Activité 9. Renforcer la caractérisation, l'évaluation et le nombre de collections de référence pour faciliter l'utilisation des ressources phytogénétiques**

- i) Identification des priorités de l'évaluation et de la caractérisation.
- ii) Nombre d'entrées caractérisées et évaluées. Quels caractères? Nombre d'instituts concernés.
- iii) Nombre de collections de référence assemblées.
- iv) Effectif de personnel du programme national et agriculteurs formés à l'évaluation sur l'exploitation (hommes, femmes).

#### **Activité 10. Multiplier les activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique**

- i) Identification des besoins d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique. Nombre de cultures dont on étudie la diversité et l'utilisation. Participation des réseaux de cultures.
- ii) Etablissement de programmes d'amélioration génétique et de présélection. Nombre d'améliorations génétiques par programme d'introgession par espèce végétale. Nombre de programmes d'incorporation/élargissement de la base génétique par espèce végétale.
- iii) Financement et soutien logistique pour la présélection, l'amélioration génétique et l'élargissement de la base génétique. Financement par espèce végétale et durée du financement?

#### **Activité 11. Promouvoir une agriculture durable grâce à la diversification de la production et d'une plus grande diversité dans les plantes cultivées**

- i) Programmes de surveillance de l'homogénéité génétique et/ou d'évaluation de la vulnérabilité.
- ii) Mesures prises pour accroître l'utilisation des mélanges et/ou de toute une gamme de variétés.
- iii) Activités décentralisées et participatives d'amélioration génétique des plantes.

#### **Activité 12. Promouvoir la mise en valeur et la commercialisation des plantes cultivées et des espèces sous-exploitées**

- i) Mesures prises pour:
  - a) identifier le potentiel des espèces sous-exploitées;
  - b) concevoir et appliquer des méthodes de gestion durable;
  - c) développer la transformation après récolte;
  - d) cultures maraîchères et produits dérivés.
- ii) Nombre d'agriculteurs, de scientifiques, de vulgarisateurs formés (hommes, femmes).

Activité 13. Soutenir la production et la distribution des semences

- i) élaboration de politiques et de législations nationales en matière de semences, y compris pour les agriculteurs pauvres en ressources, les cultures non commercialisées et la distribution de variétés non uniformes;
- ii) mesures d'incitation au secteur privé, en particulier aux petites entreprises artisanales de production de semences;
- iii) soutien aux organisations d'agriculteurs.

Activité 14. Rechercher de nouveaux marchés pour les variétés locales et les produits "à forte diversité"

Recherche de nouveaux marchés pour les variétés locales et les produits "à forte diversité"

**Renforcement des institutions et des capacités**Activité 15. Mettre en place des programmes nationaux efficaces

- i) établissement d'un programme national; date; nom du coordonnateur national ou de l'agent de contact;
- ii) établissement d'un comité national; date; date de la dernière réunion, nom du président;
- iii) date du/des réseau/réseaux national/nationaux;
- iv) coordination des programmes de ressources génétiques des animaux, des forêts et des plantes;
- v) participation du comité/programme national à la rédaction du rapport national et à l'exécution des plans d'action pour la CDB;
- vi) participation :
  - des agriculteurs;
  - des obtenteurs;
  - du secteur privé;
  - des ONG;
  - des universités;
  - au comité/programme national
- vii) changements, depuis 1995, dans les politiques et la législation nationales concernant la biodiversité et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: brevets; droits des obtenteurs et autres droits *sui generis*; législation sur les semences; protection de la nature; statut des réserves, institutions et collections; subventions pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques; etc.

Activité 16. Promouvoir la création de réseaux sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- i) participation aux réseaux régionaux. Date des dernières activités des réseaux. Avantages de la participation;
- ii) participation aux réseaux de cultures. Lesquels? Avantages de la participation.

Activité 17. Mettre en place des systèmes d'information intégrés sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- i) documentation des collections nationales. Nombre d'utilisateurs des informations.
- ii) accès aux bases de données internationales. Date de la dernière utilisation des bases de données internationales ou de la dernière contribution apportée.

Activité 18. Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte rapide concernant les pertes de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- i) mesures prises pour évaluer l'érosion génétique et ses conséquences;
- ii) nombre de personnes formées à la collecte et l'interprétation des informations sur la diversité et les menaces.

Activité 19. Etendre et améliorer l'enseignement et la formation

- i) effectif de personnel du programme national et autres personnes formées. Qui? Participation aux cours de formation nationaux, régionaux et internationaux;
- ii) nombre de programmes d'éducation incorporant des considérations sur les ressources phytogénétiques.

Activité 20. Sensibiliser le public à l'utilité de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Mesures prises pour sensibiliser: le grand public, les instituts de recherche et d'enseignement, les responsables en général.